AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 A L.123-18, R.123-3 A R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 4 aérogénérateurs

PETITIONNAIRE *:* S.A.S. Parc Eolien des Grenouillettes (groupe PNE) - siège social : Le Sanitat - 10 rue Charles Brunellière - 44100 NANTES

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : BOUZONVILLE-AUX-BOIS et LAAS

DUREE DE L'ENQUETE :

31 jours consécutifs, **du 16 novembre 2026 à 14h00 au 17 décembre 2026 à 12h00**

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, **sera consultable** :

- sur support papier dans les mairies de BOUZONVILLE-AUX-BOIS et LAAS aux jours et heures d'ouverture au public
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir
  Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne dans les espaces France Services aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations sur le dossier pourront être sollicitées auprès de M. Thomas LASPOUGEAS (société PNE) - courriel : thomas.laspougeas@pne-france.fr

La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans est composée comme suit :

- Président : M. Pascal GALLON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite
- Membres : M. Daniel MELCZER, ingénieur retraité
  M. François-Xavier SAINTONGE, ingénieur INRAE

Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites lors des permanences suivantes :

à la mairie de BOUZONVILLE-AUX-BOIS (salle des fêtes)	**à la mairie de LAAS**
• lundi 16 novembre 2026 de 14h00 à 16h00 • vendredi 27 novembre 2026 de 10h00 à 12h00 • samedi 12 décembre 2026 de 9h00 à 12h00 • jeudi 17 décembre 2026 de 10h00 à 12h00	• vendredi 20 novembre 2026 de 16h00 à 18h00 • lundi 7 décembre 2026 de 10h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de BOUZONVILLE-AUX-BOIS et LAAS,
- par courrier à l'attention de la commission d'enquête adressé à la mairie de BOUZONVILLE-AUX-BOIS, siège de l'enquête (6 rue de la Jacquinerie – 45300 BOUZONVILLE-AUX-BOIS), afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique, sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse https://www.registre-dematerialise.fr/7763/ ou par courriel adressé à enquete-publique-7763@registre-dematerialise.fr ; l'ensemble des contributions reçues par voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de BOUZONVILLE-AUX-BOIS et LAAS, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le préfet du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.